



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mai 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de février 2017 sous la présidence de l'Ukraine (voir annexe).

Le récapitulatif a été établi sous ma responsabilité. Bien que les autres membres du Conseil de sécurité aient été consultés sur sa teneur, il ne doit pas être considéré comme représentant les vues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} mai 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Ukraine (Février 2017)

Introduction

En février 2017, le Conseil de sécurité a tenu 19 séances publiques et 14 consultations plénières. Il a adopté quatre résolutions et publié une déclaration du Président et huit déclarations à la presse, dont une sur le décès, le 20 février, du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vitaly Churkin.

Le Conseil a tenu deux débats publics, l'un sur le thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes » et l'autre sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe ».

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, l'Ukraine a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du mois, qui a été adopté par le Conseil à la consultation plénière du 1^{er} février.

Europe

Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 2 février, le Conseil a tenu une séance publique, lors de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, de l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, Ertuğrul Apakan, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, sur la détérioration des conditions de sécurité dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk (voir S/PV.7876).

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a indiqué que plus de 10 000 explosions avaient été signalées dans la région de Donetsk au cours des dernières 24 heures et que des civils étaient pris entre deux feux. Des armes lourdes interdites par les accords de Minsk, notamment des lance-roquettes multiples, mettaient en danger les zones résidentielles, les stations d'épuration de l'eau et les lignes électriques. Il a souligné que les combattants devaient cesser de bombarder des villes comme Avdiivka, de part et d'autre de la ligne de contact, et appelé les parties à cesser immédiatement les hostilités, respecter pleinement le cessez-le-feu, ménager un accès immédiat et sans entrave aux organismes humanitaires et faciliter l'accès complet de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Il a déclaré que l'ONU demeurait déterminée à appuyer un règlement pacifique du conflit, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine.

L'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a participé au débat par visioconférence depuis l'Ukraine. Il a brossé un sombre

tableau des difficultés auxquelles les observateurs de l'OSCE se heurtaient en cherchant à se rendre dans les zones touchées. Il a salué la déclaration publiée le 1^{er} février par le Groupe de contact trilatéral et souligné, comme celui-ci, la nécessité de rétablir l'approvisionnement en électricité et en eau et d'autoriser les équipes de dépannage à réparer les infrastructures essentielles.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a indiqué que les personnes résidant le long de la ligne de front avaient été privées d'eau et de chauffage pendant 24 heures suite aux bombardements, qui avaient endommagé les réseaux de distribution d'électricité et d'eau, entraînant la coupure du chauffage. Les températures étaient glaciales et des civils s'étaient retrouvés sans abri convenable, sans chauffage et sans eau, par -20 °C. L'ONU et des partenaires humanitaires s'étaient joints à une équipe d'évaluation dirigée par le Gouvernement à Avdiivka, une ville située sur la ligne de front dans une zone contrôlée par le Gouvernement, où les réseaux de distribution d'eau et d'électricité avaient été récemment endommagés. La dernière recrudescence des violences avait exacerbé les besoins de quelque 3,8 millions de civils qui demeuraient les premières victimes du conflit, et plus de 70 % des personnes dans le besoin étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'escalade de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et ont souligné qu'il importait que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient respectées. Ils ont réaffirmé que le règlement du différend devait être politique et non militaire et demandé aux parties de respecter les accords de Minsk et de se conformer pleinement à la résolution 2202 (2015) du Conseil. Ils ont également affirmé leur soutien à l'action menée par l'OSCE, et plusieurs représentants ont demandé qu'un accès sûr aux régions touchées soit ménagé à ses équipes d'observation.

Il a été noté que les forces ukrainiennes continuaient de respecter le cessez-le-feu, mais que la Fédération de Russie violait par contre de manière flagrante les accords de Minsk depuis le début, en poursuivant ses attaques et en occupant des villes ukrainiennes. Les supplétifs de la Fédération de Russie occupaient 1 700 kilomètres carrés du territoire ukrainien, au-delà de la ligne de contact convenue à Minsk en 2014. Des attaques militaires contre la ville d'Avdiivka tenue par les forces gouvernementales ont commencé le 29 janvier depuis les quartiers contrôlés par des terroristes dirigés par la Fédération de Russie, au moyen d'armes interdites par les accords de Minsk, comme des lance-roquettes multiples Grad et des chars. Les bombardements se sont intensifiés les 30 et 31 janvier, endommageant des infrastructures civiles. Jusqu'au 1^{er} février, les multiples tentatives faites par l'Ukraine pour réparer ces infrastructures ont été bloquées. Il a été affirmé que les agissements de la Fédération de Russie pourraient constituer des crimes de guerre. La Fédération de Russie a été instamment priée d'honorer les engagements qu'elle avait pris à Minsk, en particulier sur les dispositions relatives à la sécurité et à l'action humanitaire. Il a été demandé à la communauté internationale d'exhorter la Fédération de Russie à se retirer de l'Ukraine.

Une délégation a affirmé que Kiev tentait d'utiliser les affrontements qu'elle avait elle-même provoqués comme prétexte pour se retirer des accords de Minsk. Plutôt que de normaliser la situation dans la région du Donbass et de rechercher des compromis selon le format Normandie et dans le cadre du Groupe de contact trilatéral, l'Ukraine cherchait à régler le conflit par la voie militaire. La délégation a fait également observer que l'escalade de la violence dans la région du Donbass avait coïncidé avec des visites du Président ukrainien à l'étranger.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe

Le 21 février, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe » (voir S/PV.7886).

Au début de la séance, les membres du Conseil ont observé une minute de silence en mémoire du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, décédé le 20 février.

La séance a été présidée par le Ministre ukrainien des affaires étrangères, Pavlo Klimkin. Des représentants de 51 États Membres, d'États observateurs et d'organisations internationales ont participé au débat.

Le Secrétaire général a souligné que le Conseil était saisi de nombreuses situations de conflit en Europe, en faisant remarquer que l'ONU collaborait avec des mécanismes régionaux comme l'OSCE et l'Union européenne pour s'efforcer de les résoudre. Il a souligné que l'expression « conflit enlisé », souvent employée pour décrire les conflits en Europe, induisait en erreur et affirmé que le risque de recrudescence de la violence perdurerait jusqu'à la signature et l'application d'accords de paix. Il a noté que l'incapacité des institutions régionales et internationales de prévenir et de régler les conflits compromettrait gravement leur crédibilité ainsi que leurs chances de succès à l'avenir. Il a souligné que l'ONU disposait d'outils, de normes, de programmes, d'enseignements et de pratiques exemplaires, éprouvés à l'échelle mondiale dans les domaines de la médiation, la promotion du dialogue, l'alerte et l'intervention rapide, la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Il a exhorté toutes les parties influentes à redoubler d'efforts pour régler les conflits existants en Europe et faire en sorte que les tensions n'entraînent pas de nouveaux conflits.

Le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, a souligné que l'ordre qui s'était instauré après la fin de la guerre froide n'avait pas vraiment engendré la pleine stabilité ou l'équilibre. Il a indiqué que la crise en Ukraine et dans ses environs marquait le retour de la géopolitique à l'ordre du jour de l'OSCE. Selon lui, la réaction rapide et souple de l'OSCE à la crise était l'exemple le plus visible de sa capacité d'agir pour régler les crises aussi bien au niveau politique que sur le terrain. Il a souligné le rôle que jouait l'OSCE dans le traitement des conflits prolongés en Europe et précisé que la situation dans le Haut-Karabakh s'était détériorée de façon alarmante et que le processus de règlement du conflit en Transnistrie requérait une nouvelle détermination pour progresser. Il a mis l'accent sur la nécessité d'établir des coalitions solides entre les organisations internationales, la société civile et le secteur privé et d'associer les femmes au règlement des conflits. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la relation précieuse entre l'ONU et l'OSCE, en mettant pleinement à profit les possibilités offertes par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment dans les domaines de la médiation, de la prévention et du règlement des conflits, de la lutte contre les menaces transnationales et dans les sphères économique et environnementale.

La Secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, Helga Schmid, a affirmé que pour faire face aux conflits de plus en plus complexes, il fallait engager une action aux niveaux local, régional et international. La détermination du Secrétaire général de se concentrer sur la prévention des conflits et la médiation allait de pair avec la stratégie mondiale de l'Union européenne visant à endiguer les conflits dès leur premier stade, et la promotion de la stabilité dans les pays les plus proches de l'Union était une priorité stratégique naturelle. Dans le cadre de sa Politique européenne de voisinage, l'Union proposait de renforcer la coopération dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la criminalité

organisée et du renforcement de la cybersécurité. L'intervenante a affirmé que l'ordre de sécurité européen reposait fermement sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends et du droit des pays de décider librement de leur propre avenir. À cet égard, elle a souligné que l'Union européenne appuyait la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine et condamnait et ne reconnaissait pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol.

Tous les États Membres participants ont souligné que les conflits prolongés qui se poursuivaient en Europe risquaient gravement de compromettre la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et mondial, ce qui remettait en question l'architecture de sécurité européenne et exacerbait d'autres problèmes de sécurité touchant les dimensions économique, énergétique et humaine. Ils ont rappelé que l'ONU œuvrait en complémentarité avec les organismes et mécanismes régionaux qui avaient été créés pour faire face à ces problèmes conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il a été souligné que les États Membres, le Conseil de sécurité, les mécanismes régionaux et toutes les parties prenantes devaient redoubler d'efforts pour définir un programme de paix et de sécurité visant à régler les conflits existants, à prévenir l'escalade des tensions et l'apparition de nouveaux conflits et à traiter d'autres problèmes complexes en Europe. Les membres du Conseil de sécurité ont rappelé les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et réaffirmé leur attachement au plein respect de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays touchés par des conflits. Ils se sont dits conscients de la nécessité d'intensifier les efforts pour parvenir à un règlement politique des conflits en Europe et ont appelé à une nouvelle mobilisation de la communauté internationale en ce sens.

Toutes les délégations se sont dites gravement préoccupées par la détérioration persistante de la situation le long de la ligne de contact dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk que causaient les violations du cessez-le-feu et l'emploi des armes prohibées par l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Certaines délégations se sont déclarées particulièrement préoccupées par le fait que ces actes avaient fait des morts et des blessés, notamment parmi les civils, qu'ils continuaient d'avoir de graves répercussions sur la situation humanitaire dans la région et aggravaient encore plus la crise environnementale et humanitaire existante. La majorité des délégations se sont félicitées des efforts diplomatiques déployés dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, et ont appelé à l'application intégrale des mesures arrêtées au cours des réunions en format Normandie. Elles ont vivement appuyé l'action de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'exercice de son mandat et l'accomplissement du suivi et de la vérification effectifs de l'application des dispositions pertinentes des accords de Minsk et demandé instamment à toutes les parties de ménager à la Mission un accès immédiat, complet, sûr et sans entraves à certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, notamment le long de la frontière entre l'Ukraine et la Fédération de Russie.

Certaines délégations ont exprimé leur soutien sans réserve à l'action menée par le Groupe de Minsk de l'OSCE dans le conflit du Haut-Karabakh et engagé instamment les parties au conflit à désamorcer les tensions et à appliquer toutes les mesures de prévention des conflits qui avaient été convenues. Il a été également souligné que, malgré les évaluations positives et les nombreux efforts fournis, le conflit en Transnistrie n'avait toujours pas été réglé et qu'une action concrète devait être poursuivie dans le cadre du processus 5+2.

Certaines délégations ont rappelé que, dans les Balkans occidentaux, les conflits dévastateurs des années 90 avaient laissé de graves séquelles et que les mesures de réconciliation et de consolidation de la paix n'avaient pas encore abouti. Elles ont affirmé qu'il fallait poursuivre les efforts en vue de promouvoir la normalisation des relations en Bosnie-Herzégovine, entre Belgrade et Pristina, ainsi qu'entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 22 février, le Conseil a tenu une séance publique pour entendre un exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe and Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche, Sebastian Kurz, sur les priorités de la présidence autrichienne de l'OSCE (voir S/PV.7887).

Évoquant les conflits en République arabe syrienne et en Ukraine et alentour, ainsi que les graves violations du droit international, la montée du nationalisme, la radicalisation et le terrorisme dans les sociétés, M. Kurz a déclaré que les conflits armés causaient d'immenses souffrances, provoquaient des déplacements et semaient la destruction dans la région de l'OSCE, insistant sur la nécessité de trouver des solutions politiques. Il a également souligné que la crise en Ukraine et dans le voisinage était une des préoccupations majeures de l'OSCE, indiquant que l'organisation tenait régulièrement des débats sur l'annexion de la Crimée, l'afflux d'armes dans la région ukrainienne du Donbass, le rôle de la Fédération de Russie, l'application des accords de Minsk et les actes de violence incessants. Un autre problème majeur en matière de sécurité était la radicalisation et le terrorisme, qui menaçaient la stabilité intérieure des États participants de l'OSCE, l'état de droit et les libertés fondamentales qu'étaient la liberté d'expression et la liberté de religion et de croyance.

Constatant que plus de 10 000 ressortissants de la région de l'OSCE avaient rejoint l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), M. Kurz a affirmé que non seulement ces combattants causaient de terribles souffrances en République arabe syrienne, en Iraq et en Libye, mais qu'ils menaçaient aussi la sécurité des États participants de l'OSCE.

Les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts que faisait l'OSCE pour instaurer la paix et la stabilité dans la région, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et soutenu les priorités définies par l'Autriche. Plusieurs membres du Conseil ont affirmé que les accords de Minsk restaient la base permettant de trouver un règlement pacifique à la situation dans le Donbass, et rappelé que le Conseil avait entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk dans sa résolution 2202 (2015). Certains membres ont demandé à la Fédération de Russie de retirer ses forces militaires de l'Ukraine, d'exercer des pressions politiques sur les séparatistes en Ukraine et de respecter les dispositions des accords de Minsk. Il a été affirmé que le système international, qui reposait sur le respect de certaines règles, était menacé par les conséquences de la violation par la Fédération de Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Une délégation a réaffirmé, pour sa part, qu'il était primordial de parvenir enfin au plein respect de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk pour que la région du Donbass puisse connaître une autonomie démocratique, ses habitants puissent vivre dans la paix et les liens économiques qui avaient été rompus avec le reste de l'Ukraine puissent être rétablis.

Une autre délégation a estimé que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine demeurait une des principales menaces à la sécurité européenne. Le fait que la Fédération de Russie reconnaissait unilatéralement les

prétendus documents émis par des structures illégales dans certaines zones de régions de Donetsk et de Louhansk a été condamné. Il a également été souligné que la Fédération de Russie n'avait pas abandonné son objectif de déstabiliser l'Ukraine et que, plutôt que d'appliquer intégralement et de bonne foi les accords de Minsk, elle se livrait à des provocations politiques et militaires, au chantage et aux pressions politiques. Plusieurs délégations ont demandé instamment que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE soit renforcée.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le 27 février, conformément à sa résolution 1244 (1999), le Conseil a tenu une séance publique pour entendre un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Zahir Tanin, sur la base des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) (voir S/PV.7891).

Dans son exposé, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que ces derniers mois avaient été marqués par des progrès irréguliers et une aggravation des tensions entre Belgrade et Pristina, comme en avait témoigné une succession d'attaques et de ripostes, accompagnées de propos menaçants. Il a souligné que la réunion des dirigeants de Belgrade et de Pristina, organisée au plus haut niveau politique sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, avait constitué une étape essentielle pour remédier à une situation qui ne cessait de se détériorer. Il a également noté les appels renouvelés de Pristina pour que la Force de sécurité du Kosovo soit transformée et prenne l'appellation de Forces armées du Kosovo. Il a précisé que la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo encouragerait les Serbes du Kosovo à revenir sur la décision qu'ils avaient prise au cours des trois derniers mois de ne plus participer aux activités gouvernementales.

Le Président de la Serbie, Tomislav Nikolić, a participé à la réunion en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Il a déclaré que la Serbie était déterminée à recourir au dialogue pour régler toutes les questions en suspens, dans le respect du cadre de neutralité vis-à-vis du statut. Il a souligné que la transformation éventuelle de la Force de sécurité du Kosovo en Forces armées du Kosovo constituerait une violation de la résolution 1244 (1999) du Conseil et menacerait l'action engagée pour stabiliser le Kosovo-Metohija, et plus largement la région des Balkans occidentaux. Il a indiqué que près de quatre années s'étaient écoulées depuis la signature du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, dans lequel figurait la question primordiale de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Exigeant que le Kosovo honore ses engagements à cet égard et que la communauté internationale s'exprime fermement sur la question, il a affirmé que la création de l'association/communauté était une condition préalable à la survie du peuple serbe au Kosovo.

M^{me} Vlora Çitaku a également participé à la réunion au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Dans sa déclaration, elle a souligné que le Kosovo était un État libre, indépendant et souverain, reconnu par une majorité écrasante de nations libres. Elle a déclaré que les Kosovars étaient quotidiennement victimes de provocations unilatérales de la part de la Serbie, citant le cas, en janvier, d'un train en provenance de Serbie sur lequel le slogan « Le Kosovo est la Serbie » était écrit en 21 langues. Elle a également souligné que les institutions kosovares avaient fourni des efforts considérables pour répondre aux besoins des populations d'origine serbe vivant dans la région, garantissant leurs droits grâce à des mesures législatives et constitutionnelles. Elle a déclaré que les

dépenses de l'Organisation des Nations Unies au titre de la MINUK n'étaient plus justifiées car celle-ci n'avait plus ni fonction ni objectif.

La plupart des membres du Conseil ont noté qu'il fallait organiser davantage de dialogues de haut niveau facilités par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina et appliquer les accords conclus à Bruxelles en avril 2013. Ils ont appelé les deux parties à mettre de côté leurs ambitions politiques dans un esprit de retenue et de responsabilité, soulignant que la normalisation des relations était indispensable pour la stabilité dans les Balkans.

Certains membres du Conseil ont déclaré que les moyens et les effectifs de la MINUK étaient disproportionnés, estimant qu'il fallait réduire la structure, la taille et les activités de la mission. Ils ont également déclaré que le Conseil devait cesser de tenir des réunions d'information incendiaires, émaillées de longues déclarations improductives, que la MINUK devait gagner en efficacité et que le Secrétariat devait proposer des plans de restructuration de la mission.

D'autres ont exprimé leur désaccord à ce sujet, soulignant qu'il n'y avait pas lieu de réduire la présence de l'ONU au Kosovo ou de remettre en cause la fréquence avec laquelle le Conseil examinait la question.

Moyen-Orient

Iraq

Le 2 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7875) puis il s'est réuni en consultations plénières.

Le Conseil a entendu le Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Ján Kubiš, qui, conformément à la résolution 2299 (2016), a présenté un rapport trimestriel pour la période allant d'octobre 2016 à janvier 2017. Ce dernier a fait observer que l'Iraq aurait besoin de l'appui continu, conséquent et durable de la communauté internationale, notamment de ses partenaires régionaux, pendant la période de l'après-EIIL. Il a expliqué que le Gouvernement iraquien et les forces de sécurité du pays avaient donné la priorité à la protection des civils dans le volet humanitaire de leur concept des opérations. Il a également mis l'accent sur le fait que la MANUI n'avait reçu aucun élément attestant que les forces de sécurité auraient commis des violations systématiques ou généralisées du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme. Il a souligné que pour permettre la réconciliation nationale et contribuer à la construction d'un pays véritablement unifié, outre la protection des civils, il était indispensable d'éviter de prendre des mesures susceptibles de provoquer des tensions confessionnelles et de prévenir les actes de représailles à Mossoul et dans d'autres zones libérées du pays. Il a déploré la persistance des attaques terroristes perpétrées par l'EIIL contre des civils dans de nombreuses régions du pays. Il a exhorté la communauté internationale à ne pas oublier les crimes odieux commis par l'EIIL et souligné que pour rendre justice aux victimes d'atteintes et de violations en matière de droits de l'homme, il fallait remettre sur pied le système judiciaire formel, recueillir les preuves de ces violations et atteintes avec efficacité et efficacité et mettre en place des mécanismes de justice informels, tels que des programmes d'établissement de la vérité, de soins spécialisés et de réadaptation pour les femmes et des dispositifs de déradicalisation pour les enfants ayant été endoctrinés par des extrémistes. Il a salué la coordination inédite entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan dans la planification et le déroulement de l'opération militaire de Mossoul. Concernant la disparition de ressortissants et de biens du Koweït (notamment ses archives nationales), il a déclaré que le Gouvernement iraquien

s'était montré déterminé à poursuivre le vaste travail de localisation des personnes portées disparues.

Certains membres du Conseil ont souligné que l'Iraq continuait de se heurter à des problèmes d'ordre humanitaire, politique, économique et liés à la sécurité et demeurait en proie au terrorisme. Ils ont également condamné les actes de terrorisme et de violence visant des civils et souligné que le Gouvernement iraquien devait poursuivre la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale et la reconstruction des principales infrastructures civiles du pays.

Le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohamed Ali Alhakim, s'est félicité du succès de la libération de la rive gauche de Mossoul et des progrès accomplis pour reprendre l'ensemble de la ville. Il a informé la communauté internationale que plus de 2 000 familles iraqiennes de la rive gauche avaient pu rentrer chez elles. Il a demandé à tous les États d'appliquer les diverses résolutions du Conseil relatives à la circulation et au financement de combattants étrangers et souligné que les comités des sanctions concernés devaient agir pour neutraliser les groupes terroristes et éliminer leurs sources de financement. À cet égard, il a salué les activités de la MANUI, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de la coalition internationale des États, en particulier l'appui fourni par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et certains États ne faisant pas partie de la coalition. Concernant la disparition de ressortissants et de biens du Koweït, il a indiqué que la Commission mixte chargée d'enquêter sur la question procédait à de multiples entretiens, se mettait en rapport avec des témoins et s'efforçait de recueillir des informations précieuses par d'autres méthodes. Aucune dépouille n'avait encore été trouvée, cependant les travaux de fouilles se poursuivraient en 2017. Il a souligné l'importance d'authentiques rapports de bon voisinage et remercié le Koweït de l'aide qu'il a apportée dans les zones récemment libérées de l'Iraq.

À l'issue des consultations plénières, le Président a communiqué à la presse un résumé concerté de la discussion, formulé comme suit : les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'action menée par le Gouvernement iraquien et ses forces de sécurité pour libérer et sécuriser l'est de Mossoul et pour protéger les civils. Toutes les parties ont été appelées à prendre toutes les précautions possibles pour éviter et réduire au minimum les dommages infligés aux civils et aux biens de caractère civil, conformément au droit international humanitaire. Les membres du Conseil se sont dits toujours préoccupés par la situation humanitaire en Iraq, notamment à Mossoul et alentour, et ont salué toutes les parties présentes pour leurs efforts d'aide humanitaire. Ils ont souligné qu'il fallait d'urgence accélérer les efforts de réconciliation nationale, notamment grâce à une plus large participation des femmes et de la société civile, et faire en sorte que toutes les parties prenantes en soutiennent le processus. Le Conseil a salué la volonté de l'Iraq d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble de ses voisins, fermement condamné les atrocités commises par l'EIIL et exhorté le Gouvernement iraquien à enquêter de manière approfondie sur toutes les allégations de violations et atteintes des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire de la part de toutes les parties et à traduire les auteurs de ces actes en justice. Le pays doit s'attacher en priorité à renforcer l'application du principe de responsabilité face aux crimes graves. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il était impératif d'empêcher la circulation des combattants de l'EIIL depuis Mossoul vers la République arabe syrienne voisine. En outre, ils ont reconnu qu'il était capital que l'Iraq reconstruise ses principales infrastructures, en particulier à Mossoul, et exhorté tous les États Membres à envisager de prêter leur concours à cet égard.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 16 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7885) puis il s'est réuni en consultations plénières.

Le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, par visioconférence depuis Jérusalem. Ce dernier a indiqué que la solution des deux États restait le seul moyen de réaliser les aspirations nationales légitimes des deux peuples, exhortant Israël à cesser la construction et l'expansion des colonies afin de préserver cette perspective et appelant les dirigeants palestiniens à résoudre, de leur côté, les problèmes de violence et d'incitation. Le Coordonnateur spécial a fait observer que même si les dirigeants des deux camps s'étaient entendus sur la nécessité de poursuivre leur coordination en matière de sécurité, la colère montait dans les rues et les opinions radicales prenaient le dessus, les voix modérées étant de plus en plus discréditées et marginalisées. Il a ajouté qu'il ne fallait en aucun cas laisser le conflit israélo-palestinien être englouti par la vague d'extrémisme et de radicalisme qui balayait la région et que les deux parties et la communauté internationale avaient le devoir d'agir de manière responsable, d'éviter d'exacerber les tensions, de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et d'œuvrer de concert pour maintenir la paix. Il a souligné que le Moyen-Orient continuait d'être ravagé par l'extrémisme, des bains de sang et des déplacements, qui contribuaient à la propagation de l'intolérance, la violence et le radicalisme religieux bien au-delà de la région. Le Coordonnateur spécial a appelé les deux parties à examiner soigneusement quel avenir elles souhaitaient pour leurs peuples. Pendant la période considérée, des membres du Gouvernement ont fait des déclarations annonçant une expansion notable des colonies, rapidement suivies de passages à l'acte. En l'espace de trois semaines, les autorités israéliennes avaient favorisé l'installation de quelque 4 000 logements dans la zone C. Il a affirmé que ces activités de colonisation étaient illégales au regard du droit international et souligné qu'elles constituaient un des principaux obstacles à la paix. Le fait qu'Israël se soit régulièrement livré à la démolition de structures appartenant à des Palestiniens a également fait l'objet de préoccupations. Le Coordonnateur spécial a noté que plus de 1 000 démolitions avaient eu lieu en 2016, soit près du double du chiffre de l'année précédente et le plus grand nombre annuel jamais enregistré. Il a exhorté Israël à mettre un terme à cette pratique destructrice. Il a affirmé que les récentes actions unilatérales conduisaient les deux parties droit à l'affrontement et noté qu'au cours de la période considérée, le Parlement israélien avait adopté une loi dite de « régularisation » autorisant la construction de colonies israéliennes sur des terres appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie occupée, et ce, sans le consentement de leurs propriétaires. Il a indiqué que la nouvelle loi prévoyait également de « régulariser » de manière rétroactive des milliers de logements déjà construits sur des terres appartenant à des Palestiniens qui vivaient sous l'occupation et averti que le maintien de cette loi aurait de lourdes conséquences pour Israël et compromettrait gravement les perspectives de la solution des deux États et de la paix israélo-arabe. Tout en se félicitant de la décision palestinienne d'organiser les élections locales qui avaient été reportées, il a déploré le rejet de cette décision par le Hamas. Priant instamment toutes les factions d'œuvrer de concert et de bonne foi pour défendre la démocratie et surmonter les divisions internes, il a déclaré que des élections organisées conformément aux normes internationales pourraient contribuer à faire progresser la réconciliation. Concernant la bande de Gaza, il a averti que la situation ne deviendrait tenable que lorsqu'on répondrait aux besoins urgents de sa population de manière plus systématique et que le conflit risquait fort de s'intensifier à nouveau. L'instabilité dans l'enclave a continué d'être exacerbée par les problèmes liés aux bouclages paralysants imposés à Gaza et la persistance des

dissensions politiques. Il a déploré la poursuite des attaques terroristes contre Israël et spécialement condamné le lancement par l'EIL et ses affiliés dans le Sinaï de plusieurs roquettes en direction de la station balnéaire d'Eilat, dans la nuit du 8 février. Il a catégoriquement condamné cet acte, ainsi que les personnes qui l'avaient motivé, exécuté ou célébré. Le Coordonnateur spécial a réitéré sa préoccupation quant à la violence quotidienne et les attaques perpétrées par des « loups solitaires » contre des civils israéliens, notamment celle du marché de Petah Tikva, dans le centre d'Israël, le 9 février. Par ailleurs, il a demandé que l'usage de la force reste mesuré et souligné que les tirs réels ne devaient être utilisés qu'en dernier recours, dans des situations de menace de mort imminente ou de blessure grave, et que les décès ou blessures ainsi provoqués devaient faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme de la part des autorités. Passant à la situation au Liban, le Coordonnateur spécial a indiqué que la réactivation des institutions de l'État s'était poursuivie, ajoutant que le Président, Michel Aoun, et le Premier Ministre, Saad Hariri, s'étaient dits confiants quant à l'adoption d'une loi électorale en vue de la tenue rapide d'élections. En outre, il a noté qu'un calme relatif se maintenait dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le long de la Ligne bleue, à l'exception de quelques violations commises par voies terrestres et aériennes. Il a conclu en disant que le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne continuait dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, même si la situation en matière de sécurité restait fragile dans le secteur bravo.

Au cours de l'exposé, une délégation a souligné que le Conseil de sécurité devait rester concentré sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, par laquelle la Palestine avait été partagée en vue de la création d'un État arabe et d'un État juif. Réaffirmant l'appui de sa délégation à la solution des deux États, le représentant a exhorté les parties à reprendre des négociations bilatérales directes dès que possible et sans conditions préalables. Il a souligné que les pays tiers devaient faire preuve de modération et éviter les déclarations qui pourraient compromettre les perspectives de paix. Il a également déploré que le Conseil n'ait pas exprimé sa position au sujet de l'attaque perpétrée le 9 février à Petah Tikva, dans le centre d'Israël.

Un autre représentant a qualifié la loi israélienne sur la régularisation des colonies d'acte de provocation à l'égard de la communauté internationale et de violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Il a averti que les décisions et actions d'Israël concernant les colonies compromettraient toute initiative internationale en faveur de la paix et entraveraient les perspectives de réalisation de la solution des deux États. Il a demandé instamment à tous les membres du Conseil de sécurité de s'acquitter de leurs responsabilités en vertu de la Charte et de garantir le respect effectif des résolutions de l'organe.

République arabe syrienne

Le 22 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7888) puis il s'est réuni en consultation plénière.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a présenté un exposé au Conseil sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Il a indiqué qu'un véritable engagement politique en faveur de la paix en Syrie serait nécessaire pour que 2017 apporte autre chose que la mort et la destruction qui ont marqué ces six dernières années. Il a ajouté que des millions de femmes, d'hommes et d'enfants épuisés et assiégés avaient besoin que les parties syriennes et leurs alliés adoptent des mesures concrètes et fassent preuve d'un engagement constructif, et que les négociations intersyriennes qui devaient démarrer le 23 février étaient le signe que l'ouverture d'un processus visant à mettre

un terme au conflit se dessinait peut-être enfin à l'horizon. Il a déploré le fait que la plus grande partie de la population, à savoir quelque 13,5 millions de personnes, avait besoin de protection et d'aide humanitaire, que près de 85 % des Syriens vivaient dans la pauvreté et que 12,8 millions de personnes avaient besoin d'une assistance sanitaire. Des enfants ont été tués, subi des traumatismes physiques et psychologiques et ont été mariés de force de manière précoce. Alors que la guerre entre dans sa sixième année, 5,82 millions d'enfants et de jeunes, de la maternelle au secondaire, ont besoin d'une aide scolaire en République arabe syrienne. Le Secrétaire général adjoint s'est également dit vivement préoccupé par les attaques ciblant les civils et les infrastructures civiles, y compris les bombardements et les frappes aériennes menés à Edleb et à Deraa, dans des zones assiégées de la Ghouta orientale, notamment à Douma, Harasta, Zamalka et Jobar ainsi qu'à Irbin. Il a qualifié la situation à Zabadani, Fouaa, Kafraya et Madaya de catastrophique. Bien que l'ONU et ses partenaires aient atteint chaque mois des millions de Syriens par l'intermédiaire des programmes réguliers et transfrontières, il a déclaré que l'absence d'accès sécurisé et sans entrave était le principal obstacle à l'acheminement de l'aide dans les zones assiégées. Il a signalé qu'en dépit d'une amélioration notable, 3,3 millions de personnes ayant eu accès à une aide en 2016, les acteurs humanitaires n'étaient que trop rarement à même de fournir une aide nécessaire pour la survie et des services de protection de manière durable. En décembre 2016, un seul convoi avait été déployé, apportant une assistance à 6 000 personnes, alors que l'aide initialement approuvée devait bénéficier à près de 800 000 personnes. Le Secrétaire général adjoint a exhorté les États Membres influents à faire en sorte qu'un « taux d'exécution zéro » ne se reproduise pas dans les semaines à venir. À cet égard, il a souligné que l'ONU et ses partenaires étaient prêts à fournir une aide humanitaire à 300 000 personnes dans les zones assiégées et difficiles d'accès et qu'ils étaient en mesure de le faire.

Un représentant a dit espérer que 2017 serait la dernière année du conflit en République arabe syrienne. Il a indiqué que l'accord de cessez-le-feu conclu dans les derniers jours de 2016 avait entraîné une forte baisse de la violence, permis l'acheminement de l'aide humanitaires et créé un climat propice à la reprise des pourparlers à Astana. Il a souligné que son pays espérait que les parties parviendraient à surmonter leur méfiance mutuelle et à faire avancer le processus de transition politique. Il a insisté sur le fait que, malgré ces améliorations, la situation des civils demeurait alarmante et insupportable. Il a indiqué qu'il fallait lever d'urgence les obstacles à l'acheminement de l'aide et que les confiscations de trousseaux médicaux des convois, un autre crime contre l'humanité dont il avait été fait état, étaient particulièrement odieuses.

À la suite des consultations plénières, le Président a tenu un point presse. Les notes récapitulatives ci-après ont été établies d'un commun accord : les membres du Conseil ont appelé au renforcement du cessez-le-feu dans tout le pays et se sont dits préoccupés par l'absence de progrès s'agissant de garantir un accès humanitaire durable et sans entrave. Ils ont notamment déploré le fait que plus de 600 000 personnes restaient assiégées, dans 13 sites différents de la République arabe syrienne, et ont à nouveau fait part de leur vive inquiétude face aux obstacles qui continuaient d'empêcher l'aide humanitaire de traverser les lignes d'affrontement. Les États membres ont également souligné que la situation humanitaire continuerait d'empirer en l'absence d'une solution politique à la crise et dit espérer que les pourparlers intersyriens prévus à Genève donneraient des résultats concrets et que ceux-ci représentaient une avancée considérable vers une transition politique conduite par les Syriens et prise en main par eux.

Le 28 février, lors d'une séance publique (voir S/PV.7893), le Conseil a mis aux voix un projet de résolution concernant l'obligation de rendre compte de

l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Une liste de 21 personnes, sociétés et organisations syriennes qui auraient été visées par les mesures proposées figurait en annexe.

Avec 9 voix pour, 3 contre (Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie) et 3 abstentions (Égypte, Éthiopie, Kazakhstan), le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif de deux membres permanents du Conseil.

Prenant la parole avant le vote, deux des trois coauteurs principaux du projet de résolution, les représentants permanents de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont souligné qu'il était nécessaire d'agir sans tarder face aux cas confirmés d'emploi d'armes chimiques et demandé aux membres du Conseil d'appuyer le projet de résolution.

Prenant la parole après le vote, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le fait que la Fédération de Russie et la Chine avaient usé de leur droit de veto était en complète contradiction avec les principes de non-prolifération que ces deux pays affirment appuyer. C'était la septième fois en l'espace de cinq ans que la Fédération de Russie usait de son droit de veto au sujet de la situation en République arabe syrienne. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que la Fédération de Russie et la Chine avaient fait un choix scandaleux et indéfendable en refusant de tenir le Président syrien, M. Bachar Al-Assad, responsable de l'emploi d'armes chimiques. Les représentants de l'Italie, du Japon, du Sénégal, de la Suède, de l'Uruguay et de l'Ukraine ont souligné que rien ne pouvait justifier l'emploi d'armes chimiques et se sont dits profondément déçus par le résultat du vote.

Le représentant de la Fédération de Russie, en réponse à ces observations, a rappelé que sa délégation avait fait part de sa vive préoccupation concernant les troisième et quatrième rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, publiés récemment. Il a ajouté que le projet de résolution avait été déposé pour saper les efforts politiques déployés dans le cadre des pourparlers tenus à Astana. Le représentant de la Chine a déclaré que le cessez-le-feu avait été respecté en Syrie et qu'un nouveau cycle de pourparlers de paix était en cours, ce qui offrait une occasion rare de régler le conflit.

Le représentant de l'Éthiopie, expliquant pourquoi sa délégation s'était abstenue de voter, a également condamné l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les motivations et les circonstances. Il a mis l'accent sur le fait que, s'agissant de la République arabe syrienne, le Mécanisme d'enquête conjoint n'avait pas pu trouver de preuves « accablantes », « substantielles » ni même « suffisantes » mais seulement des « informations suffisantes ». Le représentant de l'Égypte a indiqué que l'application du principe de responsabilité, en Syrie ou ailleurs, obligeait à examiner les preuves. Se disant surpris par le fait que les étapes habituelles avaient été omises, il a déclaré que la liste figurant en annexe au projet de résolution faisait apparaître les noms de ceux qui auraient été visés par des sanctions mais que le Mécanisme d'enquête conjoint n'avait pas porté d'accusations à leur encontre. Il a également fait connaître la position de l'Égypte concernant le manque de pondération dont pâtissait le texte, en particulier l'absence de preuves à son appui, et s'est étonné de l'obstination à le mettre aux voix sans avoir apporté les modifications nécessaires pour combler les lacunes qu'il comportait. Le représentant du Kazakhstan a déclaré que le vote avait montré l'incapacité du Conseil à parvenir à une décision unanime sur la question de l'établissement des responsabilités concernant l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. En l'absence de consensus, sa délégation s'est abstenue de voter.

Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que le « triangle » que forment la France, le Royaume-Uni et les États-Unis ont poursuivi leur démarche politisée et dangereuse s'agissant de la situation dans son pays.

Yémen

Le 23 février, à une séance publique (voir S/PV.7889), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2342 (2017) par laquelle il a reconduit jusqu'au 26 février 2018 les mesures imposées par les paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014), prorogé d'un an un embargo ciblé sur les armes ainsi que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés aux personnes et entités désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), et réaffirmé les dispositions des paragraphes 14 à 17 de la résolution 2216 (2015), par laquelle il avait décidé d'empêcher la fourniture, la vente et le transfert d'armes au profit de personnes et d'entités, désignées par le Comité, se livrant à des actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen ou appuyant de tels actes. Le Conseil a également prorogé jusqu'au 28 mars 2018 le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen. Il a prié le Groupe d'experts de présenter au Comité un bilan à mi-parcours le 28 juillet 2017 au plus tard, et de lui remettre un rapport final le 28 janvier 2018 au plus tard.

Asie

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 2 février, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultation plénière. Le Président a ensuite tenu un point presse. Les notes récapitulatives ci-après ont été établies d'un commun accord : les membres du Conseil ont salué l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, M. Petko Draganov, sur les activités menées par le Centre durant les sept mois écoulés. Ils ont réaffirmé l'importance des moyens de prévention des conflits dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les dispositifs d'alerte rapide et la diplomatie préventive, conformément à la Charte des Nations Unies. Ils ont reconnu le rôle du Centre s'agissant d'aider les États d'Asie centrale à régler les problèmes régionaux, y compris à travers les activités régionales de lutte contre le terrorisme, la lutte contre la production et le commerce illicites de drogues, le trafic de drogues et la gestion des eaux transfrontières. Les membres du Conseil ont également appelé au resserrement de la coopération et de la coordination entre les États d'Asie centrale, le Centre et les organisations régionales compétentes afin de renforcer la capacité de la région de surmonter les obstacles à la paix, à la stabilité et au développement durable.

République populaire démocratique de Corée

Le 13 février, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultation plénière. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, sur le tir de missile balistique effectué le 11 février par la République populaire démocratique de Corée. À la suite des consultations, le Président a tenu un point presse. Les notes récapitulatives ci-après ont été établies d'un commun accord : les membres du Conseil ont unanimement condamné le tir de missile balistique. Les délégations étaient toujours préoccupées par le fait que Pyongyang continuait de violer les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016) et 2321 (2016) du Conseil de sécurité.

Le Conseil a décidé de continuer de suivre de près la situation et de prendre d'autres mesures importantes, comme il s'était auparavant déclaré résolu à le faire, pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La veille des consultations, le Conseil avait approuvé une déclaration à la presse dans laquelle il soulignait, entre autres, qu'il importait que la République populaire démocratique de Corée respecte pleinement les résolutions pertinentes du Conseil et chargeait le Comité créé par la résolution 1718 (2006) de redoubler d'efforts pour renforcer l'application des résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016).

Le 27 février, le Conseil s'est réuni en consultation plénière. Il a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) sur les travaux réalisés par le Comité entre le 1^{er} décembre 2016 et le 28 février 2017, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). À la suite des consultations, le Président du Conseil a tenu un point presse. Les notes récapitulatives ci-après ont été établies d'un commun accord : le Président du Comité a informé le Conseil que, durant la période considérée, le Comité avait tenu une réunion informelle pour examiner conjointement les conclusions et recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, présenté au Conseil plusieurs rapports sur différents aspects de l'application des résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016), convoqué une réunion publique d'information à l'intention de l'ensemble des États Membres de l'Organisation et approuvé son rapport annuel pour 2016. Le Président du Comité s'est dit préoccupé par le peu de rapports nationaux de mise en œuvre présentés en application du paragraphe 36 de la résolution 2321 (2016). Les membres du Conseil ont pris connaissance avec intérêt du rapport trimestriel présenté par le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Durant les consultations, les membres du Conseil ont unanimement condamné les tentatives irresponsables et provocatrices de la République populaire démocratique de Corée de se soustraire aux sanctions et souligné que les résolutions pertinentes du Conseil devaient être appliquées dans leur intégralité. Les membres du Conseil ont décidé de continuer de suivre la situation de près et d'œuvrer pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Afrique

Paix et sécurité en Afrique

Le 3 février, le Conseil s'est réuni en consultation plénière. À la suite des consultations, le Président a tenu un point presse. Les notes récapitulatives ci-après ont été établies d'un commun accord : les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général et ont évoqué avec lui les résultats de sa participation au Sommet de l'Union africaine et de ses échanges avec des dirigeants de pays africains sur un grand nombre de questions, notamment le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Les membres du Conseil ont salué l'initiative prise par le Secrétaire général de rendre compte de son voyage au Conseil et fermement soutenu une telle démarche, qui leur a permis d'obtenir des informations sans intermédiaire. Ils ont également insisté sur le fait que c'était au continent africain qu'incombaient au premier chef le règlement des problèmes qui persistaient dans les pays africains et la pleine participation aux défis de la région, y compris la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres du Conseil ont dit espérer que de tels exposés deviendraient une pratique établie, en particulier à la suite des voyages effectués par le Secrétaire général dans différentes régions du monde.

Soudan

Le 8 février, à une séance publique (voir S/PV.7878), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2340 (2017), par laquelle il a prorogé jusqu'au 12 mars 2018 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Dans la résolution, le Conseil a fait part de son intention de proroger le mandat du Groupe d'experts s'il y avait lieu au plus tard le 12 février 2018. Il a également prié le Groupe d'experts de présenter au Comité créé par la résolution 1591 (2005), au plus tard le 12 août 2017, un premier rapport sur ses activités et de lui présenter, après concertation avec le Comité et au plus tard le 12 janvier 2018, un rapport final contenant ses conclusions et recommandations.

Libye

Le 8 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7879) suivie de consultations plénières.

Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Martin Kobler. La séance d'information était axée sur les efforts engagés en vue de parvenir à un règlement politique inclusif et durable en Libye. Dans le cadre de son exposé, le Représentant spécial a déclaré qu'en dépit de progrès importants réalisés en Libye, l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen conclu en 2016 était loin d'être satisfaisant. Il a souligné que le terrorisme continuait de présenter une menace, que les conditions de vie étaient mauvaises et que des groupes armés continuaient de porter atteinte aux droits de l'homme en toute impunité. Le Représentant spécial comptait parmi les points positifs les efforts conjoints déployés par le Conseil de la présidence et les institutions économiques libyennes pour débloquer les fonds budgétaires pour 2017, d'un montant de 37,5 milliards de dinars libyens, afin que les institutions publiques puissent assurer des services de base. Il a cependant indiqué que les Libyens n'étaient pas encore en mesure de remédier aux causes profondes de leurs divisions, soulignant que « [l']année 2017 [devait] être une année de décisions et de percées politiques » et de réconciliation nationale afin de « refermer les blessures des années de conflit et d'oppression ».

À la suite des consultations plénières, les membres du Conseil ont approuvé des éléments de déclaration à la presse. Ils ont réaffirmé leur appui aux activités de la MANUL et à l'Accord politique libyen. Ils ont condamné tous les actes de violence commis entre groupes armés en Libye. Constatant les problèmes que le peuple libyen continuait de rencontrer, les membres du Conseil se sont cependant félicités des progrès accomplis récemment, en particulier s'agissant des défis économiques en Libye, et ont souligné que la cohésion s'imposait dans la lutte contre le terrorisme. Ils se sont de nouveau dits vivement préoccupés par le trafic de migrants en Méditerranée, notamment au large de la Libye, et ont exhorté toutes les parties à améliorer l'accès humanitaire sur l'ensemble du territoire libyen. Les membres du Conseil ont dit savoir que les Libyens aspiraient de plus en plus à un règlement politique plus inclusif dans le cadre de l'Accord politique libyen. Ils ont salué le rôle d'appui joué par des acteurs régionaux et internationaux, y compris des pays voisins de la Libye et des organisations régionales, dans l'organisation de pourparlers politiques pris en main par les Libyens afin de parvenir à un tel règlement.

Côte d'Ivoire

Le 8 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7880) et s'est ensuite réuni en consultation plénière.

Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Aïchatou Mindaoudou, qui, en application de la résolution 2285 (2016), a présenté le Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2017/89). Elle a souligné que l'ONUCI achèverait son retrait et quitterait la Côte d'Ivoire conformément au mandat que le Conseil lui avait confié dans la résolution 2284 (2016). La majorité du personnel en tenue de la Mission quitterait le territoire à la mi-février et il ne resterait que 159 membres du personnel fin avril, les fonctions prioritaires étant transférées au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies. Par ailleurs, la Représentante spéciale a exhorté le Gouvernement ivoirien à appuyer la mise en œuvre du plan de transition en finançant les activités visant à faire progresser la réconciliation nationale et la justice transitionnelle, réformer entièrement le secteur de la sécurité, réintégrer les ex-combattants et améliorer les droits socioéconomiques et culturels des Ivoiriens. Elle a salué les efforts déployés par la police nationale, la gendarmerie et les forces armées pour assurer la sécurité pendant le référendum du 30 octobre 2016 et les élections législatives du 18 décembre 2016. Le Gouvernement ivoirien s'employait à mettre en place une armée professionnelle et à répondre aux revendications relatives aux émoluments, aux promotions et aux mauvaises conditions de vie ayant amené certains éléments des forces armées à se mutiner en janvier. Elle a souligné que les mutineries récentes démontraient de toute évidence que le Gouvernement devait réformer le secteur de la sécurité. Par ailleurs, si la réconciliation nationale progressait beaucoup plus lentement que la reconstruction et le redressement économique, la publication du rapport de la Commission dialogue, vérité et réconciliation, telle que recommandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2226 (2015), constituait une avancée. M^{me} Mindaoudou a indiqué que les conditions de sécurité étaient restées stables au cours de la période considérée et que le nombre de signalements de violations des droits de l'homme était en baisse. La lenteur des poursuites à l'encontre des auteurs présumés d'actes de violence sexuelle et sexiste et les retards dans la fourniture de soutien aux victimes étaient certes préoccupants mais la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire était prête à assurer la mise en place et le suivi d'un dispositif commun à l'ONUCI et aux forces armées ivoiriennes pour traiter les allégations de violations des droits de l'homme commises par des soldats.

Le Ministre ivoirien des affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a déclaré que le retour à la paix et la marche vers le développement de son pays étaient désormais irréversibles et ajouté que la Côte d'Ivoire avait adopté une nouvelle Constitution, qui avait contribué au renforcement de la cohésion nationale et doté le pays d'institutions démocratiques solides. Par ailleurs, il a insisté sur le fait que l'armée et les forces de sécurité avaient été professionnalisées grâce à la nomination de nouveaux responsables à tous les échelons et que le Président s'employait chaque jour à surmonter les difficultés rencontrées. Il a également signalé que l'économie avait enregistré un taux de croissance annuel de 9 % au cours des cinq dernières années et que le Gouvernement s'attelait désormais à redistribuer les fruits de cette croissance aux citoyens, en particulier les plus démunis. Il a fait observer que la fermeture de l'ONUCI donnerait à la Côte d'Ivoire l'opportunité de collaborer avec des acteurs internationaux et régionaux dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au-delà. Il a réaffirmé l'ambition de son pays de participer de manière plus active aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et sollicité le soutien des membres du Conseil à la candidature de la Côte d'Ivoire à un siège de membre non permanent pour 2018-2019. Selon lui, l'ONUCI resterait dans les mémoires comme une formidable réussite car elle laissait derrière elle l'économie la plus forte des pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

À l'issue des consultations, le Président a informé les médias de la teneur des débats en s'appuyant sur le résumé convenu et déclaré ce qui suit : les membres du Conseil ont salué les progrès continus de la Côte d'Ivoire vers une paix et une stabilité durables et l'ont félicitée pour le déroulement pacifique du référendum constitutionnel et des élections législatives en 2016. Par ailleurs, ils ont accueilli avec satisfaction les initiatives engagées par le Gouvernement ivoirien, avec l'appui de la communauté internationale, pour surmonter les problèmes et difficultés résiduels du pays, notamment concernant la gestion de ses forces de sécurité et la réintégration des ex-combattants, ainsi que la cohésion sociale, la réconciliation nationale et les droits de l'homme. Il appartenait aux autorités du pays de poursuivre et d'intensifier ces efforts, en particulier dans le domaine de la réforme de la sécurité. Les membres du Conseil se sont également félicités de la mise en place d'un plan de transition et du retrait en cours de l'ONUCI et ont souligné que la communauté internationale devait continuer de soutenir la Côte d'Ivoire après la clôture de l'ONUCI.

Somalie

Le 10 février, le Conseil a adopté en séance publique (voir S/PV.7881) une déclaration du Président (S/PRST/2017/3), dans laquelle il s'est félicité de la conclusion du processus électoral en Somalie et de l'élection du Président Mohamed Abdullahi Farmajo, il a salué l'appui apporté par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie à la tenue des élections, en coopération étroite avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et il a rendu hommage à la contribution de la Mission de l'Union africaine en Somalie à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie.

Guinée-Bissau

Le 14 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7883) et s'est ensuite réuni en consultation plénière.

Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Modibo Ibrahim Touré. Le Représentant spécial a déclaré qu'il était indispensable que les acteurs nationaux appliquent les dispositions des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau, adoptés par les dirigeants politiques le 10 septembre 2016 à Bissau. Soulignant que l'application des Accords et de la feuille de route de la CEDEAO s'était avérée difficile, il a exhorté les autorités du pays à se concentrer sur la révision du droit électoral et des lois régissant les partis politiques, prévue dans les dispositions des Accords de Conakry, en perspective des élections législatives de 2018. Il a également insisté sur le fait qu'il était primordial de réformer les secteurs de la justice, des droits de l'homme, de la sécurité et de l'économie et déclaré qu'en l'absence d'un Gouvernement pleinement opérationnel, l'ONU et les institutions financières internationales devaient continuer de coordonner les efforts tendant à atténuer les risques et à réduire les vulnérabilités socioéconomiques. Par ailleurs, il a informé le Conseil que le BINUGBIS s'efforçait de faire avancer une initiative de partenariat avec la Banque mondiale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux intéressés en vue de renforcer la résilience locale et de promouvoir la paix en Guinée-Bissau de manière efficace, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Un représentant a jugé l'impasse politique en Guinée-Bissau très inquiétante, exhorté les parties prenantes nationales à appliquer les Accords de Conakry et ajouté que les travaux du BINUGBIS restaient d'une importance capitale pour

préserver l'ordre public dans le pays. Il a également appuyé la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger d'un an le mandat de la mission.

À l'issue de la consultation plénière, le Président a informé les médias de la teneur des débats en s'appuyant sur le résumé convenu et déclaré ce qui suit : les membres du Conseil se sont déclarés fortement préoccupés par l'impasse politique en Guinée-Bissau et ont exhorté les parties prenantes nationales à appliquer les Accords de Conakry. Ils ont souligné qu'il était urgent de veiller à instaurer un dialogue ouvert à tous entre les principaux acteurs nationaux afin de rendre le Gouvernement pleinement opérationnel. Ils ont salué le maintien de la non-ingérence par les forces de sécurité et appelé toutes les parties en présence à éviter toute rhétorique incendiaire et à faire le nécessaire pour désamorcer la situation. Ils ont demandé à toutes les parties de coopérer pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale de manière à adopter des réformes essentielles et aux autorités nationales d'accélérer la révision de la Constitution de la Guinée-Bissau. Les membres du Conseil ont salué l'action de la CEDEAO (en particulier de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau) pour renforcer la stabilité dans le pays. Ils ont engagé la CEDEAO à proroger le mandat de sa Mission en Guinée-Bissau au-delà de juin 2017 et encouragé les partenaires internationaux à envisager d'apporter leur appui à cet égard. Ils ont salué l'envoi d'une mission de médiation de la CEDEAO en Guinée-Bissau et prié les donateurs d'instaurer et de faciliter un dialogue national ouvert à tous, soulignant que le pays devait disposer d'un Gouvernement fonctionnel qui s'emploierait à restaurer la confiance des partenaires de développement en surmontant l'impasse politique. Par ailleurs, les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation face aux problèmes que présentaient la criminalité transnationale organisée et d'autres nouvelles menaces dans le pays, dont le trafic de drogue. Ils ont témoigné leur soutien au Représentant spécial et l'ont invité à continuer de travailler étroitement avec toutes les parties prenantes pour résoudre la crise politique en Guinée-Bissau. Enfin, ils ont appuyé la recommandation du Secrétaire général tendant à prolonger le mandat du BINUGBIS d'un an.

Le 22 février, au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour, le Président du Conseil a informé les membres des réunions qu'il avait tenues avec le Conseiller politique et diplomatique et Envoyé spécial du Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, Soares Sambu, le 15 février, et le Président du Parlement de Guinée-Bissau, le 16 février.

Le 23 février, le Conseil a adopté à l'unanimité, en séance publique (voir S/PV.7890), la résolution 2343 (2017) portant renouvellement du mandat du BINUGBIS pour une période de 12 mois.

République centrafricaine

Le 15 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7884) et s'est réuni en consultation plénière.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a présenté un exposé au Conseil sur le dernier rapport du Secrétaire général concernant la situation en République centrafricaine et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il a notamment décrit les conditions de sécurité dans le pays et relaté en particulier les affrontements à Bambari, une ville importante d'un point de vue stratégique. Il a expliqué comment la Mission adaptait ses moyens à l'évolution de la situation sur le terrain et comment elle améliorerait sa mobilité et sa flexibilité. Par ailleurs, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, Omar Hilale (Maroc),

a parlé de l'engagement de la Commission à aider les autorités du pays à appliquer le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le Cadre d'engagement mutuel. Le Représentant permanent de l'Ukraine, Volodymyr Yelchenko, s'est adressé au Conseil en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013), afin de l'informer des activités du Comité depuis le précédent exposé, en date du 8 juillet 2016, et des travaux du Groupe d'experts sur la République centrafricaine. Après avoir fait état des activités des groupes rebelles, le Groupe d'experts a indiqué que les sanctions ciblées contre les personnes et entités désignées par le Comité n'avaient été mises en œuvre que de manière limitée. Les experts ont en outre noté que la contrebande d'armes restait d'actualité et que des armes continuaient d'affluer dans le pays à partir d'États voisins, à l'ouest, au sud et au nord-est du pays.

À l'issue des consultations, le Président a informé les médias de la teneur des débats en s'appuyant sur le résumé convenu et déclaré ce qui suit : les membres du Conseil ont pris note de la précarité des conditions de sécurité en République centrafricaine, du fait de la poursuite des agissements de groupes armés, et de la situation humanitaire extrêmement difficile dans le pays. Ils ont condamné les affrontements en cours entre des groupes armés rivaux, notamment dans le centre et le nord du pays, et se sont déclarés préoccupés par leurs conséquences sur les populations civiles et leur effet déstabilisateur sur le pays. Ils ont exhorté les groupes armés à cesser immédiatement les combats et à prendre part au dialogue de paix et de réconciliation engagé par le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, et salué les efforts de l'Union africaine à cet égard. Ils ont à nouveau demandé aux autorités de République centrafricaine de mettre en place un véritable programme de réconciliation et de réforme sans exclusive dans le pays pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Ils ont réaffirmé leur plein appui à la MINUSCA pour la réalisation de son objectif stratégique, consistant à réduire durablement la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent, et pour l'exécution de l'ensemble du mandat qui lui a été confié à cet égard. Par ailleurs, ils ont pris acte du nouveau plan de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de la MINUSCA. Les membres du Conseil ont rappelé le renouvellement à l'unanimité, en janvier, du régime des sanctions concernant la République centrafricaine et demandé à tous les États membres, en particulier les États voisins et les États de la région, d'appliquer pleinement les dispositions de la résolution 2339 (2017) et de coopérer pleinement avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013). Ils ont salué la contribution apportée par la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix à l'instauration d'une paix durable dans le pays. Ils ont accueilli avec satisfaction les contributions annoncées durant la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine, tenue en novembre 2016, et la Conférence de solidarité de l'Union africaine pour la République centrafricaine, tenue à Addis-Abeba en février 2017, et ont encouragé les États Membres à verser rapidement ces contributions.

Sahara occidental

Le 22 février, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour.

Soudan du Sud

Le 10 février, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a fermement condamné la poursuite des combats au Soudan du Sud, et en particulier les incidents dans les régions de l'Équatoria et du Haut-Nil, et exhorté toutes les

parties à cesser immédiatement les hostilités. Dénonçant dans les termes les plus énergiques toutes les attaques dirigées contre des civils, les membres du Conseil se sont déclarés gravement préoccupés par les nouveaux signalements de meurtres de civils, violences sexuelles et sexistes, destructions de maisons, violences ethniques, vols de bétail et pillages de biens. Ils ont enjoint le Gouvernement provisoire d'union nationale à prendre des mesures pour s'assurer que les auteurs de ces actes en soient tenus responsables. Ils se sont dits gravement alarmés par le fait que plus de 84 000 personnes avaient fui le Soudan du Sud depuis le début du mois de janvier et que les déplacements de populations continuaient à l'intérieur du pays. Les membres du Conseil ont réitéré que les attaques dirigées contre des civils pouvaient constituer des crimes de guerre et que ceux qui y participaient étaient passibles des sanctions prévues par la résolution 2206 (2015) en cas d'actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud.

Le 23 février, le Conseil s'est réuni en consultation plénière. Les membres du Conseil se sont dits gravement alarmés par l'état de famine déclaré dans certaines parties du pays et préoccupés par l'insécurité alimentaire touchant 40 % de la population. Reconnaisant que cette situation était la conséquence directe du conflit et des entraves à l'accès humanitaire, ils ont convenu que la crise humanitaire ne pourrait être surmontée que par le règlement de la crise politique, sur la base de l'application intégrale de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont condamné les combats, en particulier dans les régions du Haut-Nil et de l'Équatoria, et exhorté toutes les parties à cesser les hostilités et à autoriser immédiatement l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux populations qui en avaient besoin. Profondément préoccupés par les violations des droits de l'homme et par les violations du droit international humanitaire et les atteintes à ce droit, ils ont exhorté le Gouvernement à tenir les auteurs responsables de leurs actes et à appliquer pleinement le chapitre V de l'accord de paix. Ils ont condamné unanimement les obstructions faites aux travaux de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ainsi que le harcèlement du personnel des Nations Unies et demandé que l'accord sur le statut des forces soit immédiatement appliqué. Ils se sont dits préoccupés par les multiples retards pour raisons diverses qui avaient entravé le déploiement de la force de protection régionale et ont à nouveau demandé au Gouvernement de collaborer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies aux fins du déploiement de la force. Les membres du Conseil ont rappelé la déclaration commune à la presse de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'Organisation des Nations Unies, en date du 29 janvier 2017. Ils ont souligné le rôle positif important que les acteurs régionaux pouvaient avoir dans la promotion de la paix au Soudan du Sud, en particulier l'Union africaine et l'IGAD, dans le cadre des initiatives engagées par le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, Alpha Oumar Konaré, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Festus Mogae, de même que l'Organisation des Nations Unies et la société civile, y compris l'église.

République démocratique du Congo]

Le 23 février, le Conseil s'est réuni en consultation plénière. Au titre du point « Questions diverses » de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la situation en République démocratique du Congo, à la suite de la dégradation soudaine des conditions de sécurité et de la recrudescence de la violence interethnique dans le centre du pays.

Le 24 février, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné fermement les actes de violence observés dans la région du Kasai au cours des derniers mois et s'est déclaré vivement préoccupé par les informations récentes faisant état de violations graves du droit international humanitaire

commises par les milices locales dans cette région, y compris le recrutement et l'utilisation illégaux d'enfants soldats, ainsi que du massacre de civils par des membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo, autant d'actes pouvant constituer de crimes de guerre au regard du droit international.

Questions thématiques

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 7 février, le Conseil a tenu une séance publique (voir S/PV.7877) puis il s'est réuni en consultation plénière.

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques qui, conformément à la résolution 2253 (2015), a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. Le rapport est essentiellement axé sur l'Europe et l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a souligné que la lutte contre l'EIL restait une priorité pour la communauté internationale. Il a appelé l'attention sur le fait que le groupe avait étendu ses opérations aux pays voisins de l'Iraq et de la République arabe syrienne et continuait d'encourager ses partisans se trouvant hors des zones de conflit à commettre des attentats. En outre, les combattants terroristes étrangers quittant ces deux pays aggravaient la menace dans leurs pays d'origine respectifs. Si ses revenus et la taille des territoires sous son contrôle semblaient diminuer, le groupe disposait encore de suffisamment de fonds pour poursuivre les combats. Il comptait essentiellement sur les recettes provenant de l'extorsion et de l'exploitation des hydrocarbures, qui étaient néanmoins en baisse. On craignait dès lors qu'il essaie de se tourner vers d'autres sources de revenus, telles que les enlèvements contre rançon, et qu'il recoure de plus en plus aux dons en élargissant la diffusion de ses messages. Le Secrétaire général adjoint a constaté que l'EIL avait facilité des actes de terrorisme en fournissant aide et conseils et en avait inspiré d'autres au moyen de sa propagande. Le groupe avait par ailleurs renforcé sa présence en Afrique de l'Ouest et au Maghreb, tandis que Boko Haram, qui lui a prêté allégeance, tentait d'étendre son influence en s'appuyant sur les milliers de combattants à sa disposition pour commettre des attentats terroristes au-delà du Nigéria. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur l'action menée par les États Membres en Europe, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest pour contrer l'EIL, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'échange d'informations et de la coopération en vue de combattre les attentats terroristes, d'endiguer les flux de combattants terroristes étrangers et de lutter contre le financement du terrorisme. Dans cette optique, l'ONU avait notamment aidé les États Membres à renforcer leurs capacités, assurer la sécurité de leurs frontières, améliorer leurs méthodes de lutte contre les enlèvements contre rançon et renforcer leurs services de police. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'une coopération internationale efficace était essentielle pour contrer la propagation du terrorisme transnational, en particulier parce que l'EIL continuait d'élargir la zone où il menait ses attaques et que les combattants terroristes étrangers ayant quitté l'Iraq et la République arabe syrienne pouvaient représenter une grave menace pour leur pays d'origine ou pour les pays dans lesquels ils se rendaient ou par lesquels ils transitaient.

Après l'exposé, plusieurs délégations sont intervenues pour présenter la position de leur pays sur le sujet. Elles ont notamment préconisé une coopération internationale en vue de combattre le financement du terrorisme et les méthodes de

recrutement, d'endiguer les flux de combattants terroristes étrangers et de contrôler les migrations, exprimé leur préoccupation face à la situation des femmes et des filles dans les régions contrôlées par les terroristes, souligné à cet égard l'importance de la résolution 2331 (2016) sur la traite d'êtres humains et demandé des informations supplémentaires sur l'action menée par les États pour mettre fin à cette pratique.

Le 13 février, le Conseil a tenu un débat sur la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme » (voir S/PV.7882).

La réunion était présidée par le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Pavlo Klimkin. Les délégations de 49 États Membres et les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Saint-Siège ont participé au débat. Ce débat public faisait suite à la réunion informelle tenue en formule Arria le 21 novembre 2016 par le Conseil de sécurité, qui a mis en lumière l'urgente nécessité de maintenir un niveau de protection élevé des infrastructures critiques, cruciales pour la sécurité nationale, la sûreté publique et le développement économique de tous les pays.

Au début de la séance, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2341 (2017), dont 47 États Membres s'étaient portés auteurs, dans le but d'améliorer encore l'efficacité de l'action d'ensemble menée contre les attaques terroristes visant des infrastructures critiques, notamment dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Par cette résolution, le Conseil a engagé tous les États à faire des efforts concertés et coordonnés, notamment par l'intermédiaire de la coopération internationale et régionale, pour mener des activités de sensibilisation et faire mieux connaître et comprendre les défis posés par les attaques terroristes. En outre, il a demandé aux États Membres d'affirmer la responsabilité pénale de ceux qui perpétuent des attaques terroristes visant à détruire les infrastructures critiques et d'étudier les moyens d'échanger des informations, de renforcer la coopération internationale et régionale aux fins de la prévention des attaques terroristes, de l'atténuation de leurs effets et des interventions en cas d'attaque et de mettre en commun de bonnes pratiques en matière de gestion du risque d'attaques terroristes contre des infrastructures critiques.

Le Conseil a entendu plusieurs exposés, décrits ci-après.

La Directrice de Cabinet du Secrétaire général, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, a déclaré que les réseaux et systèmes d'infrastructure étaient désormais interconnectés et qu'une attaque dirigée contre un secteur pouvait créer des perturbations et le chaos général, en particulier les attaques visant des infrastructures et réseaux transfrontières. Elle a insisté sur la nécessité de prendre les mesures suivantes : dresser la carte des vulnérabilités des infrastructures critiques, à tous les niveaux et dans tous les secteurs ; favoriser la coopération aux fins de la prévention et de l'atténuation des effets potentiels des attaques terroristes ; renforcer la capacité des États d'évaluer les risques, de se préparer aux situations d'urgence et de les gérer. Elle a réaffirmé que l'ONU se tenait prête à appuyer les États Membres dans ces domaines et appelé l'attention sur l'action du Groupe de travail sur la protection des infrastructures critiques y compris les cibles vulnérables, Internet et la sécurité du tourisme, établi par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), M. Jürgen Stock, s'exprimant par visioconférence depuis Lyon, a recommandé de renforcer la sécurité des sites critiques en étoffant les normes et

procédures de préparation aux situations d'urgence. Il a mis l'accent en particulier sur les efforts déployés par l'équipe des cibles vulnérables d'INTERPOL pour améliorer la sécurité physique des laboratoires d'Afrique de l'Ouest contenant des agents pathogènes dangereux et les protéger des attaques terroristes. INTERPOL continuait en outre d'exhorter les pays membres à protéger leurs frontières, accroître la mobilité du personnel antiterroriste et à interdire certains matériaux et outils avant qu'ils ne servent à produire la prochaine arme. Le Secrétaire général d'INTERPOL a prôné la collaboration interorganisations et internationale, qui avait pour effet de multiplier les forces, et fait remarquer la collaboration étroite entre son organisation et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la lutte contre le trafic illicite de matières radiologiques et nucléaires. Par ailleurs, il a affirmé la nécessité d'échanger les informations, de déceler les menaces immédiates et de recenser les meilleures pratiques de détection des vulnérabilités.

Le Directeur général adjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Hamid Ali Rao, a affirmé que la récente attaque contre un complexe chimique de Mossoul (Iraq) illustre on ne peut plus clairement la menace. Il a souligné que la responsabilité de protéger les infrastructures critiques incombe à parts égales à l'industrie et aux États, signalant que l'industrie chimique mesurait déjà la nécessité de prévenir toute utilisation abusive des substances chimiques et de protéger les usines chimiques. Il a fait valoir que l'OIAC avait intensifié ses efforts de coopération dans des domaines tels que l'évaluation des risques et le renforcement des capacités et en vue de créer une équipe d'intervention rapide pouvant être déployée en cas d'attaque chimioterroriste.

Le Conseiller spécial chargé de la sûreté maritime et de la simplification des formalités du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), M. Chris Trelawny, a mis en exergue la coopération interorganisations dans les ports maritimes, tout en soulignant qu'il importait de mettre en place une stratégie de prévention bien coordonnée et axée sur les risques pour contrer des menaces aussi variées que le vol de cargaison et l'accès des terroristes aux navires. Il a affirmé que l'OMI avait pris plusieurs mesures de dissuasion visant à renforcer la sécurité maritime, telles que la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, et élaboré un ensemble d'outils de conseil et d'autoévaluation et de supports pédagogiques relatifs à la protection des ports, des navires et des installations situées au large des côtes. Il a prôné une approche de la sécurité, y compris la protection des infrastructures critiques, basée sur la coopération interorganisations et faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics, et souligné qu'il convenait d'évaluer les menaces, les risques et les vulnérabilités et de planifier tant les interventions d'urgence que la résilience.

Le Conseiller principal pour les sciences et la non-prolifération à la Foundation for Defense of Democracies et ancien Directeur général adjoint de l'AIEA, M. Olli Heinonen, a mis en avant le risque de terrorisme nucléaire et averti que les installations physiques comme les cargaisons pouvaient être visées. Il a également mentionné les récentes informations concernant la capacité de l'EIII d'attirer des individus compétents en matière nucléaire et de menacer ainsi les installations nucléaires « de l'intérieur ». Il a souligné le rôle que jouait l'AIEA en fournissant l'instance de coopération internationale nécessaire en vue d'élaborer des normes de sûreté et de sécurité relatives à la prévention et à la coopération en cas d'accident ou d'incident nucléaire ou radiologique.

Au cours du débat qui a suivi, les États Membres participants ont souligné, pour la plupart, qu'il fallait protéger les infrastructures critiques, en particulier en ce qui concerne l'aviation et le transport maritime, l'industrie nucléaire, le secteur financier et les projets transfrontières. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait

d'élaborer des stratégies nationales et régionales de protection des infrastructures critiques visant à renforcer la sécurité et la résilience au moyen de mesures de protection, d'atténuation des dégâts, d'intervention et de relèvement. Compte tenu de la nature transnationale de la plupart des menaces pesant sur les infrastructures critiques, ils ont appelé à l'établissement d'une coopération internationale, régionale et sous-régionale efficace et de contacts réguliers entre autorités nationales compétentes, notamment aux fins de l'échange d'informations utiles et de la création de réseaux d'alerte rapide communs. Ils ont également demandé un renforcement des partenariats public-privé afin d'assurer la sécurité des infrastructures critiques et envisagé des perspectives de mise en commun de bonnes pratiques entre États.

Certaines délégations ont indiqué qu'il importait d'adopter une démarche de prévention collaborative pour faire face aux cyberattaques terroristes toujours plus nombreuses contre les infrastructures critiques et créer un cyberspace ouvert et résilient en étroite coopération avec le secteur privé.

Des délégations ont mis l'accent sur l'assistance technique fournie à certains pays pour renforcer leur résistance aux menaces terroristes. À cet égard, elles ont relevé le rôle joué par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Au cours du mois, le Conseil a adopté plusieurs déclarations du Président à la presse, concernant les sujets suivants : une attaque terroriste perpétrée le 31 janvier 2017 contre une équipe de surveillance des Nations Unies près de la frontière entre le Nigéria et le Cameroun; une attaque commise le 7 février 2017 devant la Cour suprême de Kaboul; une attaque menée le 9 février 2017 dans un marché de Mogadiscio; une attaque perpétrée le 16 février 2017 à Bagdad.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Conformément à son objectif de favoriser et de renforcer encore la transparence, la responsabilité et l'ouverture du Conseil dans ses travaux, la présidence ukrainienne a convoqué une séance publique récapitulative le 28 février (voir S/PV.7892).

Au début de cette séance, le Président a appelé l'attention des membres du Conseil sur la lettre datée du 9 février 2017 par laquelle il avait invité les États Membres et les Observateurs permanents à lui proposer, s'ils le souhaitent, des questions ayant trait aux travaux du Conseil de sécurité durant le mois de février, afin qu'elles soient examinées durant la séance récapitulative. Le Président a constaté que des États Membres de différentes régions du monde avaient présenté des questions et des propositions concernant tant les questions de fond dont est saisi le Conseil que ses méthodes de travail. Une liste informelle de toutes les communications reçues avait été portée à l'attention des membres du Conseil avant la séance. Le Président s'est dit convaincu qu'une telle pratique pourrait contribuer à intensifier les échanges entre le Conseil et les États Membres de l'ONU. Certains membres du Conseil ont abordé les questions soulevées dans leurs déclarations et se sont félicités de la tenue de cette nouvelle séance récapitulative.

Dans leur évaluation des méthodes de travail du Conseil au cours du mois, certains membres ont relevé les efforts déployés par la présidence pour rendre les travaux du Conseil plus efficaces et transparents en informant les États Membres et les médias de la teneur des consultations plénières au moyen d'éléments de presse et de résumés adoptés d'un commun accord. La pratique consistant à organiser des réunions entre le Président, les représentants des États Membres intéressés et les intervenants avant les séances du Conseil a également été jugée utile.

Une délégation s'est dite préoccupée de ce que, malgré la volonté de recourir davantage aux débats publics, le nombre de consultations officieuses que tient le Conseil augmente notablement. Le Président a fait remarquer que, dans la préparation du programme de travail provisoire du mois de février, il s'était efforcé de programmer autant de réunions publiques que possible et a remercié les membres du Conseil de leur compréhension à cet égard. Par ailleurs, certaines délégations ont invité les membres du Conseil à faire leurs déclarations en séance publique plutôt que lors des consultations plénières.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'exposé du Secrétaire général sur sa participation au Sommet de l'Union africaine et se sont félicités de ses échanges avec les dirigeants des pays africains au sujet des nombreuses questions ayant trait à la consolidation du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Certains membres ont souligné que la tenue régulière de telles réunions d'informations permettrait de resserrer considérablement les liens entre le Conseil et le Secrétaire général.

Une délégation a affirmé qu'il était essentiel que le Secrétariat distribue autant de documents que possible avant les consultations du Conseil et qu'il était inacceptable que certains membres du Conseil se voient refuser l'accès à des informations dont ils avaient besoin pour arrêter leur position et prendre des décisions.

Les membres du Conseil ont souligné le fait que les résolutions 2340 (2017) sur la situation au Soudan, 2341 (2017) sur la protection des infrastructures critiques, 2342 (2017) sur la situation au Yémen et 2343 (2017) sur la situation en Guinée-Bissau avaient été adoptées à l'unanimité grâce au dialogue et à la négociation.

Les membres du Conseil ont insisté sur les résultats des débats publics facilités par le Président sur les questions intitulées « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes » et « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : conflits en Europe ».

Les délégations ont fait des observations sur la séance d'urgence du 2 février concernant la situation dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et Louhansk. Certaines ont rappelé les attaques menées par les forces russes et séparatistes contre les observateurs et l'équipement de l'OSCE, tandis que d'autres ont souligné qu'il importait de coopérer davantage avec cette dernière. Certains membres ont également rappelé l'exposé fait par la Présidence en exercice de l'OSCE lors de son exposé et déclaré souscrire aux priorités de la Présidence présentées à cette occasion.

En outre, des intervenants ont fait observer qu'il était notable que le Conseil ait condamné à l'unanimité le tir de missile balistique effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 février. Les États Membres ont été priés instamment d'appliquer les résolutions pertinentes afin que Pyongyang change sa ligne de conduite, s'engage en faveur de la dénucléarisation et reprenne le dialogue.

De nombreux intervenants ont encouragé le Conseil à rester vigilant et les membres à user de leur influence auprès des parties au conflit afin d'atténuer dans toutes ses dimensions la crise en République arabe syrienne, qui était entrée dans sa sixième année.

Les membres ont également noté que le Conseil avait examiné la situation de plusieurs pays africains au mois de février. Certains ont appelé l'attention sur l'exposé présenté le 8 février par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, qui a confirmé que l'ONUCI transférerait ses responsabilités

aux autorités ivoiriennes dans le cadre de son retrait. D'autres membres ont signalé l'action engagée par le Président de la République centrafricaine pour stabiliser et réconcilier le pays, alors que, lors d'une récente réunion sur la situation en République démocratique du Congo, certains intervenants avaient déploré la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016.

Certains membres ont exhorté le Conseil à appliquer le concept de pérennisation de la paix de façon pratique et concrète. Ils ont préconisé un changement de paradigme, par lequel l'accent serait mis non plus sur la gestion des conflits mais sur l'élimination des causes profondes, en tenant compte des différents contextes et en veillant à la réconciliation nationale.

Donnant suite aux questions que les États Membres ont portées à l'attention des membres du Conseil en réponse à la lettre du Président, certains présidents d'organes subsidiaires et de groupes de travail ont fait référence aux travaux récents et aux réalisations escomptées des organes subsidiaires du Conseil.

Les priorités de la présidence du Conseil pour le mois de mars ont été mises en évidence au cours du débat.

Le Président a remercié les membres du Conseil de leur contribution et de leur volonté de travailler de façon constructive. Les membres du Conseil ont félicité l'Ukraine de la conduite de sa présidence.
